



KERNÉVEL

Nous trouvons la première mention de cette paroisse au Cartulaire de Quimper, en 1368, pour la taxe des bénéfices du diocèse. *Kernequell*, faisant partie du *Pou Foe-nant*, était taxée à 25 livres ; en 1574, elle ne l'est plus que de 9 livres 10 sols. En 1789, voici quel était le rôle des décimes pour cette paroisse :

Le recteur, M. Cavellat.	51 ^l 3 ^s	
La fabrice.	1 ^l 15 ^s	
Le Rosaire	1 ^l 15 ^s	
St Maurice	3 ^l 12 ^s	6 ^d
St Jean.	2 ^l	
St ^e Yvonne.	1 ^l 15 ^s	
Soit.	70 ^l 7 ^s	6 ^d

Le patron était saint Colomban.

Kernével devait faire partie autrefois des terres de Trevennou, données à l'abbaye de Sainte-Croix en 1030 ; car dom Placide Le Duc (p. 422) nous apprend que « le village paroissial de Kernével et le village de Lavalgarz

(Navalhars) furent aliénés, le 2 Janvier 1570; pour 209 livres une fois payées ».

EGLISE PAROISSIALE

Le clocher, au premier abord, semblerait appartenir à la période romane ou au gothique primitif, à cause de sa masse lourde et de sa flèche trapue ; mais en l'examinant de près, on voit bien que sa construction correspond à la date qu'on lit sur la façade : 1641.

Au côté Midi du cimetière, est un if à tronc très ample, mais complètement évidé, dont la ramure est encore vigoureuse et saine. Cet arbre vénérable doit être au moins quatre fois séculaire, et on peut le dire contemporain du porche latéral qui l'avoisine et qui a tous les caractères du commencement du xvi^e siècle.

A l'intérieur, les piles carrées et les arcades à plein-cintre indiquent le xvii^e siècle.

Mais si l'édifice en lui-même n'offre pas grand intérêt comme style, il n'en est pas de même des nombreuses statues anciennes qu'on y vénère et dont la plupart ont une vraie valeur artistique ou archéologique :

1^o Notre-Dame ;

2^o Saint Colomban, autel principal ;

3^o Saint Benoît, avec le livre des règles et le corbeau de Subiaco ;

4^o Saint Gilles, en chape, avec livre et crosse, et mitre à ses pieds ; chapelle du côté de l'Épître, joignant le chœur ;

5^o Saint Roch ;

6^o Saint Sébastien ;

7^o Saint Jacques ;

8^o Sainte Anne ;

9^o Sainte Barbe ;

10^o Sainte Catherine, avec roue et épée ;

11^o Saint Mathurin ; chapelle joignant le chœur, côté de l'Évangile ;

12^o Saint évêque, du xvii^e siècle ; saint Languis ;

13^o Tableau du Rosaire ; dans la chapelle formant transept, côté de l'Épître. Le saint Rosaire y fut établi, le dimanche 28 Juin 1648, par B. Frère Dominique Le Meur, supérieur des Frères-Prêcheurs du couvent de Morlaix, en présence de Messire Guy de Bonnant, Renée de la Marche, dame de Mesle Goarlot et Kerminihy, d'écuyer Alain du Mur, S^r de Kerdavid, et de demoiselle Renée du Goardet, dame de Kerven. Dans le transept opposé, côté de l'Évangile, est l'autel dédié à saint Maur, sur lequel, le 25 Juin 1668, le recteur, M. du Gouardet, « fonda une messe en l'honneur des cinq Playes, tous les vendredis de l'année », en laquelle chapelle est la tombe élevée dépendante du manoir de Kermadoua et appartenant à la fin du xviii^e siècle à la famille d'Amphernet. Sur cette tombe, sont gravés deux écussons : l'un représentant *un sautoir accolé de 4 molettes*, le second mi-parti : au premier du précédent, et de l'autre portant *3 épées en pal*, celle du milieu la pointe en haut et supportant un croissant.

CHAPELLES

1^o Loc-Jean.

Cette chapelle appartenait aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, d'après M. le chanoine Guillotin de Corson. (*La commanderie de La Feuillée. Bulletin du Congrès de l'Association Bretonne, tenu à Quimper en 1895, page 143, ligne 15.*) L'extérieur accuse la fin de la période gothique, première moitié du xvr^e siècle. Le portail Ouest

est percé d'une porte moulurée de tores et de gorges, garni de quatre contreforts, et surmonté d'un clocher assez original, avec tourelle d'escalier. La façade Midi présente une porte à ébrasement mouluré et contrecourbe feuillagée, et des fenêtres sans meneaux. Au côté Sud de l'enclos est une croix, sur une base rectangulaire gothique, avec l'inscription : *S. Johannes*. A l'angle Sud-Ouest, se dresse un if aussi vieux que la chapelle.

A l'intérieur, on trouve 25 mètres de longueur sur 7 m. 50 de largeur, plus deux branches de transept qui ressortent de 3 m. 35. La charpente est visible, et il semble qu'il n'y ait jamais eu de lambris formant voûte. Il y a trois autels ; celui du transept Sud est en pierre, avec parement mouluré. Les seuils de la porte latérale Nord et de la porte de la sacristie sont d'anciennes tables d'autel, où l'on voit encore les croix de consécration. Il en est de même de la première marche du maître-autel.

Les statues en vénération sont :

1° Saint Jean-Baptiste, très barbu, cheveux longs, vêtu d'une sorte de robe en peau de chameau et d'un manteau assez ample. De la main gauche, il tient un livre fermé sur lequel est couché un agneau, et de la main droite il montre cet agneau : *Ecce agnus Dei* ;

2° Saint Jérôme, en chape, mitre, crosse, style fin du Moyen-Age ;

3° Vierge-Mère, xvii^e siècle, avec Enfant-Jésus vêtu d'une robe ;

4° Vierge semblant provenir d'une poutre de gloire, où elle accostait un crucifix ;

5° Sainte Marguerite, sur un grand dragon ;

6° Saint Luc évangéliste, tenant un livre ouvert, et montrant de l'index de la main gauche une longue et large banderole qui descend de son épaule jusqu'à ses pieds. Son bœuf a plutôt l'apparence d'un veau ;

7° Saint abbé, en chape bien drapée, mais sans mitre, tenant crosse et livre ouvert (saint Maurice) ;

8° Saint évêque en chape et mitre ; statue bien détériorée : les mains manquent ainsi que la crosse ;

9° Saint André en croix ;

10° Vieux saint Jean, très émacié, mis au rebut ;

11° Saint Jean l'Évangéliste, en pierre, provenant de la croix du cimetière ;

12° *Pieta* : Notre Seigneur sur les genoux de la Sainte Vierge et soutenu par saint Jean ; groupe en pierre blanche peinte.

2° Le Moustoir (1538).

Cette chapelle, qui est sous le vocable de saint Maurice, abbé cistercien de Langonnet, et fondateur de l'abbaye de Carnoët, est située à 5 kilomètres Sud du bourg, au bord de la voie romaine rejoignant Quimper à Vannes et qui formait, au Moyen-Age, un tronçon du chemin de *Tro-Breiz*, c'est-à-dire du chemin suivi par les groupes de pèlerins qui faisaient le tour de la Bretagne pour visiter les églises et villes épiscopales des sept Saints fondateurs de nos évêchés bretons. Ce chemin en question est jalonné, de Quimper à Quimperlé, par la chapelle de Sainte-Anne de Quélen, en Ergué-Armel, la Trinité de Melgven, le Moustoir de Kernével, l'Eglise-Blanche de Bannalec, l'église paroissiale du Trévoux, Saint-Jean-Pont-Men ou Saint-Jean-sur-Bélon, en Riec, et la Madeleine de Mellac.

Dans un décor tout rustique de vieux arbres et de vieux bâtiments de ferme, est assise la chapelle du Moustoir, émule, pour ainsi dire, de la belle chapelle de la Trinité de Melgven, et l'emportant même sur celle-ci par l'ampleur et la richesse de sa façade occidentale. A ce portail, s'ouvrent deux portes géminées à arcs en anse de panier,

tout encadrées de moulures et de guirlandes feuillagées, de la période flamboyante, fin du x^v^e siècle au commencement du xvi^e, et surmontées d'une corniche à ornementation végétale, le tout compris dans une grande archivolte de tores, gorges, feuilles de vignes, contrecourbe et fronton aigu hérissés de crossettes ; deux contreforts latéraux et deux contreforts d'angle, avec amorces de pinacles sur les glacis. L'ensemble est couronné par un clocher à deux baies ouvertes, lucarnes à remplages flamboyants, quatre petits clochetons, haute flèche aiguë octogonale, accosté d'une tourelle d'escalier terminée par un couronnement en calotte et joignant le beffroi par une galerie à balustrade.

Dans le tympan surmontant les portes géminées, est une niche centrale, puis deux anges tenant des banderoles.

Tout au haut du pignon, sont encastrées deux pierres portant écussons.

L'intérieur de la chapelle sent le délabrement et l'abandon. Le pavé est disjoint et gondolé. Vers 1890, l'une des fenêtres possédait encore quelques beaux restes de vitraux peints ; tout a disparu. De l'ancien lambris en bois qui formait voûte en berceau au-dessus de la nef et des bas-côtés, il ne reste plus que les traces de pointages sur les pièces courbes de la charpente. Cinq autels en granit subsistent encore, dont deux adossés aux piliers de la nef. On y trouve aussi dix statues anciennes bien authentiques, bien vénérables et précieuses comme style :

1^o Notre-Dame du Moustoir, couronnée, tenant l'Enfant-Jésus dans ses bras ;

2^o Saint Maurice, abbé, patron de la chapelle, en surplis, chape, tenant crosse et livre ;

3^o et 4^o Saints Côme et Damien, patrons des médecins, en robe, manteau, bonnet carré et toque ; le premier tenant un pot d'onguent, de forme carrée, le second ayant

une fiole ou ampoule de médicaments et sacoche ou amonière pendante à la ceinture ;

5^o Saint Théleau (*Teliavus*), évêque de Landaff, à cheval sur un cerf, en chape et mitre, bénissant de la main droite et tenant sa crosse de la gauche ;

6^o Saint Michel terrassant le dragon ;

7^o Autre saint Michel, en pierre, revêtu d'une magnifique armure et foulant un terrible dragon qui, de ses griffes, s'agrippe à ses deux jambes et aux extrémités de ses deux ailes ;

8^o Saint Fiacre, patron des jardiniers, en robe de moine, scapulaire et capuce, tenant un livre et une bêche, selon le type traditionnel que l'on trouve à Guengat, à Kerdévet, et dans bien d'autres églises ;

9^o Un petit saint Eloi, vêtu d'une tunique courte à pointes tombantes et d'un manteau. Cheveux longs et frisés, bonnet carré. De la main droite il tient des tenailles, et de la gauche une épée qui descend sur le côté ;

10^o Petite statue en bois d'une Sainte à cheveux longs, pressant de sa main gauche un sein très développé au milieu de sa poitrine. Serait-ce une sainte Guenn *trimammis* ?

Les débris d'un cavalier en pierre (saint Longin), indiqueraient l'existence d'un calvaire ancien. Sur une des sabblières on lit : SPES. MEA : DEVS.

Par Bref de 1726, Benoît XIII accorda des indulgences à cette chapelle.

3^o Sainte-Yvonne.

Chapelle fondée, en 1706, par M. Cariou, recteur ; était, en 1806, en très mauvais état. Sur le fronton de la porte, on lit cette inscription : G.VY. CARIOV. SIEVR. RECTEVR. ALAIN. LEJOVR. FABRIQVE. F. EN. 1706.

RECTEURS DE KERNÉVEL AVANT LA RÉVOLUTION

1467. Jacques Guéguen, décédé en 1467 ; avait fondé une chapellenie de Saint-Bernardin, à la cathédrale de Quimper (déal).
1580. François Le Guriec (synode de 1580, G. q^s).
1626. Décès de Charles Henri.
- 1627-1675. Guy du Gouardet, S^r de Lenhourc'h.
- 1676-1677. Jacques L'Honoré ; se démet de la paroisse de Guengat ; décédé au commencement de Septembre 1677.
- 1677-1685. Jacques Hardouin ; avait été secrétaire de l'évêché ; promoteur en 1680.
- 1685-1687. Guillaume Maguet, qui, en 1687, permuta avec Jean Hamon, recteur de Guimiliau.
- 1687-1702. Jean Hamon, recteur de Guimiliau, devient recteur de Kernével.
- 1702-1720. Guy Cariou.
- 1721-1748. Luc Le Vaillant.
- 1748-1755. Jean Le Mérour ; curé puis recteur ; décédé le 22 Février 1757.
- 1757-1781. Louis-Jean Gilard de L'Archantel ; né à La Coudraye (Berrien), 1721 ; chanoine de Quimper, 1781 ; vicaire général, déporté en Espagne, 1792 ; décédé à Quimper le 9 Mars 1806.
- 1781-1795. Cavellat ; prêta serment ; fut assassiné dans son jardin le 17 Janvier 1795.

* *

L'un de ces Recteurs mérite une mention spéciale, d'autant plus qu'il fut, pendant près d'un demi-siècle, pasteur de la paroisse de Kernével. Guy du Gouardet, fils du seigneur de Kermadéoua, messire de Cléguennec,

chevalier J. de Meslin, avait été envoyé à Paris pour terminer ses études, prendre des grades puis se marier. Sur les entrefaites, le recteur de Kernével, M. Charles Henri étant décédé, l'évêque de Cornouaille, Mgr Le Prestre de Lezonnet, écrivit au S^r du Gouardet pour le supplier d'entrer dans la carrière ecclésiastique et devenir recteur de sa paroisse natale, qui le demandait comme pasteur. M. du Gouardet vit dans cette démarche une manifestation de la volonté divine, et abandonnant la vie séculière, se disposa à recevoir les saints Ordres et vint se mettre à la tête de la paroisse de Kernével, « où il s'est comporté plutôt en évêque qu'en simple recteur, parmi ses prêtres et paroissiens, l'espace de quarante-huit ans, jusqu'à sa mort » (1).

Les archives de la paroisse conservent deux documents de sa piété et de son zèle pour le salut des âmes.

Le premier est la fondation d'une messe pour les Trépassés, et d'un logement pour le prêtre qui la desservirait, venant s'ajouter à une première fondation faite par ses père et mère, S^{rs} de Kermadéoua, dans la chapelle où la famille avait son enfeu. Cette pièce, en partie déchirée, est écrite par M. du Gouardet lui-même.

Le sieur et dame de Kermadéoua, père et mère de Guy du Gouardet, recteur de Kernével, avaient, par acte « du 4^e jour de Juin, an 1600, fondé une ordinaire d'une messe à l'honneur des cinq Plaies précieuses de N. S. J.-C. en l'église parochiale de la paroisse de Kernével, pour estre dicte et célébrée tous les jours de vendredis des années à perpétuité, sur l'autel de la chapelle dédiée en l'honneur de M. S^t Maur, située en l'aile du côté Nord de la dite église, au pignon septentrional, en laquelle chapelle est la tombe eslevée appartenant et dépendance du dit manoir de Ker-

(1) Ceci est emprunté à un extrait des *Grâces que Dieu a faites à quelques particuliers qui ont fait leur retraite à Quimper*, composé, croyons-nous, par M. de Tréanna (Archives départementales, série D).

madéoua, en la dite paroisse, en laquelle tombe sont enterrés les dits défunts père et mère et autres parents du dit Recteur; pour l'entretien de la dite fondation aurait fondé assiette sur le dit manoir de Kermadéoua de la somme de 15 livres tournois par an, payable sçavoir 9 livres à celui des prêtres de la paroisse qui dira la messe et 6 livres à la fabrice de l'église pour la chandelle et luminaires que l'on mettra tant sur le dit autel que sur la dite tombe pendant la célébration de la dite messe, comme le tout est à plain contenu au dit contrat, pour l'exécution duquel le dit sieur Recteur a déclaré en tant que besoin, avoir ratifié et fait dire la dite messe depuis le décès des dits défunts, et encore dès à présent déclare avoir la dite fondation pour agréable, veut et entend qu'elle soit continuée à perpétuité, et de plus, pour la plus grande gloire de Dieu, augmentation du service divin, repos et remède des âmes de ses parents trépassés du dit sieur, après son décès et de tous autres fidèles trépassés, veut et entend qu'il soit encore dict une messe de *requiem* sur le mesme autel (et lègue à celui des prêtres, de la paroisse qui desservirait cette fondation, à commencer par le plus ancien), une maison que le sieur a nouvellement fait rebastir de neuf, au bourg du dit Kernével, sur le fond de terre luy appartenant, basti en forme de pavillon et couvert d'ardoise avec le jardin et verger la joignant du costé du Nord et situé proche le bout oriental du presbytère du dit bourg, icelle maison, vulgairement nommée *ar Fuloch*, pour le dit prêtre chapelain qui desservira la dite fondation en jouir et disposer chacun sa vie durant en cas qu'il veuille y demeurer et s'y loger, sans qu'il puisse l'affirmer à quelqu'autre que ce soit parce que.....

« Le chapelain sera tenu de les entretenir en réparation pendant qu'il jouira et aussi la rendre lorsqu'il la quittera, et au cas que le dit prêtre chapelain qui dira les

dites deux messes ne voudrait se contenter pour son salaire de la jouissance de la dite maison et issus, veut, entend et ordonne le dit Sr Recteur, qu'il soit par argent, tous les ans, payé dessus le plus clair de ses biens et part, où ils puissent être, la somme de 21 livres et au fabrique de la dite paroisse la somme de 9 livres tournois aussi par an, pour les cierges et luminaires qu'ils fourniront pour la célébration des dites messes, le tout y compris les 15 livres contenues et mentionnées au dit contrat susdaté pour la première fondation susmentionnée, parce que dès lors que le dit prêtre chapelain voudra toucher les dites 21 livres par an pour son salaire, celui des héritiers du dit Sr Recteur qui sera seigneur du dit Kermadéoua sera tenu faire assiette de la dite somme de 21 livres sur bon fond d'héritage assuré en la dite paroisse, pour estre payée par an au dit prêtre chapelain, et des 9 livres tournois aussy par an à la dite fabrice...

« Au tablier de Guéguen, notaire soussignant à Rosporden, ce jour 25 Juin, avant midi, an 1668.

« GUY DU GOUARDET. »

L'autre pièce est la fondation d'une messe matinale dans la chapelle de Lojan, pour faciliter l'assistance à la messe dominicale, et un catéchisme qui assurerait l'instruction religieuse dans ce quartier éloigné. Cette fondation est faite sous forme d'acte prônai, par devant notaire et avec le concours des paroissiens intervenant par leurs souscriptions pour faciliter cette bonne œuvre :

« Ce jour de dimanche 4^e Janvier 1671, en l'endroit du prône de la grande messe dite et célébrée en l'église paro-chiale de Kernevel en la présence de nous soussignants, notaires jurés et reçus en la juridiction de Conq, Foenant et Rosporden, et en présence des paroissiens de cette

paroisse de Kernevel, présents au nombre de plus de 200 personnes assemblées et congrégées pour ouïr et assister à l'office divin,

« Noble et vénérable personne Messire Guy du Gouardet, pretre et recteur de Kernevel, a publiquement, en langage vulgaire breton, remontré aux dits paroissiens que plusieurs habitants de la dite paroisse, entre autres les tréviens de la frérie de Lojan et Berrigal, éloignés de l'église parochiale, difficilement peuvent y envoyer leurs enfants et serviteurs pour ouïr la messe matinale le jour de dimanche et ne peuvent estre de retour en leurs maisons pour relacher leurs maîtres et maîtresses et autres remanants pour venir ouïr la grand messe en cette église, ce qui est cause que plusieurs personnes perdent la messe au jour de dimanche et fêtes.

« Et pour assez obvier à l'advenir, et pour la commodité du peuple, entr'autres aux dits tréviens de Lojan et Berrigal et circonvoisins, à l'augmentation du service divin, de la foi catholique, apostolique et romaine, et à la plus grande gloire de Dieu, le dit S^r Recteur, pour estre lui, ses parents, bienfaiteurs tant vivants que défunts et successeurs à perpétuité participants des messes, offices, prières et oraison qui se feront et célébreront en la chapelle de M. S^t Jean dite Lojan, veut et désire y fonder une messe matinale tous les dimanches de l'année à perpétuité, au soleil levant, à la dite chapelle de S^t Jean et qu'au *postcommun* de la dite messe le pretre sera tenu et obligé de catéchiser le peuple présent comme aussi de dire à haute voix un *de profundis et fidelium* et exhorter le peuple de prier pour la délivrance des âmes des fondateurs de la dite messe, et pour aider à l'entretien du pretre ou prestres qui celebreront à l'advenir lesdites messes ;

« Le S^r Recteur, pour son respect, a promis et s'est

obligé de payer et faire assiette de la somme de 15 livres de rente annuelle, et pour y satisfaire présentement, devant nous, fait attournances pour le paiement de la dite somme de la personne de Louis Le Guernalec et Catherine Kermorial, sa femme, lesquels présents se sont obligés payer à l'advenir aux dits pretres chapelains, en acquit du dit S^r fondateur, la dite somme de 15 livres et pour faire le paiement d'aujourd'hui en un an et ainsi continuer tous les ans, comme aussi au dit S^r Recteur la somme de 3 livres par an, le tout jusqu'au remboursement de la somme de 300 livres que le dit Louis Guernalec et Marie Cutuillio, veuve de feu Yvon Kermorial, doivent de rente constituée au dit S^r Recteur quoique ce soit à damoiselle Renée du Gouardet, sa sœur, à laquelle il a hérité, et ce par acte et contrat de rente constituée en date du 15 Juin 1658.

« Et obstant que la dite rente de 15 livres par an est trop modique pour l'entretien de la dite messe et catéchisme, le S^r Recteur a exhorté les dits tréviens et voisins de la chapelle de Lojan de contribuer chacun selon son pouvoir et volonté pour aider à l'entretien des dits chapelains.

« A quoi inclinant, ils ont promis, pour eux et leurs successeurs, sur les biens qu'ils profitent à présent, savoir :

	De rente
« Jean Le Guernalec, de Lojan.....	10 sols
Alain Le Flao, id.	10
Alain Le Bec, id.	10
Jean Gourmelen, id.	5
Mathurin Kerdeast, de Kervatal....	5
Pierre Le Dérout, id.	5
Yves Le Quéré, de Kérouac.....	15
Guillaume Donart, id.	10
Colomban Le Barillec, id.	10

Jean Le Flao, de Kérouac.....	6
Laurent Le Deuff, id.	5
Mathieu Carnot, de Penfrat.....	10
Jean Salaun, id.	7
Pierre Le Barvet, id.	5
Louis Le Cornec, de Busit-Donart..	8
Morice Le Glas, de Kerjaouen	5
François Le Duigou, id.	3
Pierre Le Gloanec, id.	5
Christophe Le Goch, de Kerambellec.	10
Yves Le Guillou, de Creansquer....	10
Alain Le Guernalec, id.	10
Yves Le Toupin, de Quistinit.....	5
Raoul Le Duigou, id.	5
Jean Le Lizou, id.	10
Christophe Lizou, id.	10
Guillaume Le Penglou, id.	5
Charles Le Derout, id.	5
Renée Morvan, de Rosanconan	5
Christophe Sancéau, de Lejanbigot.	5
Louis Morvezén, de Kerourlé	8
René Kerbiriou, de Keranton	5
Henri Merrien, de Coetquellec	5
Charles Le Bacon, id.	5
Jean Kermorial, id.	5
Jean Le Goff, de Benigal	5
Yvon Le Gall, id.	5
Yvon Denielou, de Kerdonart.....	5
Pierre Le Touillec, id.	5
Guillaume Grall, du Leinou	5
Mathurin Gourlaouen, de Kervalaën.	5
Mathieu Le Gorret, de Rosanleuriou.	10
Yvon Le Roy, id.	5
Total...	14 livres 1 sol.

« Somme qu'ils s'engagent eux et leurs successeurs à jamais, à payer aux prêtres qui célébreront la messe à Lojan ; prêtres de la paroisse acceptant : Guy Demezet, Yves Besque, Yves Gourlaouen l'aîné, Yves Gourlaouen le jeune, Guy Lor, Jean Maurice, tous prêtres et chapelains de Kernevel.

« Le tout fait et créé en l'église de Kernevel, le dimanche 4 Janvier 1671. »

Ce zélé pasteur ne manqua pas de procurer à son peuple le bénéfice de la mission, et y appela par trois fois le Père Maunoir, en 1658, 1663 et 1667 ; mais ce fut surtout lorsque la maison de retraite fut fondée au Collège de Quimper, en 1670, que M. du Gouardet eut recours à ce grand moyen de sanctification. Il y était pour tous un sujet d'édification ; la place qu'il choisissait d'ordinaire pour faire oraison était derrière la porte du chauffoir, dans une sorte de réduit où l'on déposait les fagots ; comme un Père l'y trouvait fréquemment à genoux, et lui en demanda la raison : « C'est, dit-il, parce que c'est la place du pauvre chien ». Et ce Père insistant pour savoir s'il n'avait pas reçu quelque grâce particulière, car il était tout en larmes, le retraisant lui dit : « Comme vous m'avez abordé, je priais le Seigneur de me dire, à l'heure de ma mort : Viens, le béni de mon Père », et en même temps Notre Seigneur m'apparut, me donna sa bénédiction et disparut ».

L'extrait cité plus haut et auquel nous avons emprunté ce récit, entre dans des détails très précis sur ses derniers moments ; les voici textuellement :

« Ce Recteur, qui était doyen des Recteurs de Cornouaille, tomba malade d'un commencement d'apoplexie, le 5^{me} jour d'Août 1675, jour de Marie *enyver* (des Neiges),

environ les trois heures. Après avoir chanté la grand'messe le 6^me du même mois, jour de la Transfiguration de Notre Seigneur, étant à deux heures 1/2 en sa chambre à dire ses vêpres, un des pretres de la paroisse entra pour lui demander s'il souhaitait avoir quelque chose de Rosporden. Le S^r Recteur parut satisfait et lui dit d'avoir la bonté d'attendre un petit, qu'il allait écrire à Paris, par la poste, pour savoir des nouvelles du chevalier Meslin, son neveu, qui était à l'armée. Ayant écrit sa lettre, il appela le pretre, qui s'était retiré dans une autre chambre, et lui dit en riant : « Vous feriez bien de chan-
« ger de chemin, car si on vous voit, on dira que vous
« allez signer la Gabelle ». C'était dans le temps de la révolte. Et autres pareils discours pour rire qui ne témoignaient que la joie et santé. L'ayant cachetée et donnée au pretre, et se levant de la table, se tournant vers la fenetre de sa chambre, il mit la main sur le front, disant : « Bon Jésus, qu'est-ce cela » ? et à l'instant il se mit sur une couchette entre le lit et la fenetre sans pouvoir dire une seule parole ni donner moindre signe durant son mal qui fut de 24 heures, sinon qu'il allongea par trois ou quatre fois la main droite vers le pretre qui lui parlait. Voyant qu'il ne revenait pas, ce pretre (M. Demezot, vicaire), appela ses nieces, qui étaient dans la cour, qui furent d'avis qu'il fallait aller à Rosporden pour quérir un médecin. On le mit au lit, où il fut agonisant jusqu'à trois heures après-midi, le lendemain. Il avait des douleurs si excessives que ses yeux sortaient au delà de ses sourcils. Le sieur Demezot, curé, continua à l'assister jusqu'à ses derniers moments. »

Au moment de la Révolution, malgré la défection de leur Recteur, les paroissiens demeurèrent fidèles, et M. le Curé de Bannalec pouvait écrire en 1806 : « Les individus de ce quartier se sont rendus recommandables pendant

la Révolution ; ils ont acheté leur église, à laquelle ils sont très attachés ; ils ont rendu service aux pretres cachés ».

RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

1804. Thomas Nicolas, de Cast.
1805-1813. Jean Bourhis, de Melgven ; avait été ordonné pretre en Espagne, en 1796 ; faisait, jusqu'en 1807, les fonctions de vicaire à Bannalec.
1813-1817. Olivier Pallier, de Guipavas.
1817-1826. Vinoc Gouil, de Plouhinec.
1826-1828. Jean-Louis Moullec, de Berrien.
1828-1831. Grégoire Riou, de Plonéour-Lanvern.
1831-1840. François Le Guillou, de Locquirec.
1840-1842. Alain Buzaré, de Hanvec.
1842-1849. Jean-Louis Bernard, de Quimperlé.
1849-1854. Amable Jamin, de Foënant.
1854-1860. Jacques-Louis Courtemanche, de Quimper.
1860-1872. René Le Berre, de Plogonnec.
1872-1888. Gabriel Boléat, de Guerlesquin.
1888-1898. Marc-Louis Cévaër.
1898-1910. Auguste Le Foll, de Plougastel-Daoulas.
1910. Jacques-Marie Quentric, de Bodilis.

VICAIRES

1830. Jean Le Sergent.
1831. Jean-Marie Férec.
1834. Mathieu Rospabé.
1835. François-Marie Grall.
1839. Yves Goualc'h.
1840. Guillaume Le Goff.
1847. Antoine Herrou.

1851.	Jean-Yves Moigne.
1854.	Hervé Kerdilès.
1859.	Pierre Péron.
1861.	Clet-Simon Kerloc'h.
1864.	Tanguy-Isidore Cueff.
1866.	Louis de Gay.
1872.	Gabriel Rolland.
1880.	François Pernec.
1899.	Joseph Goavec.
1909.	François Léon.
1911.	Jean-Marie Le Bihan.

KERNÉVEL EN 1814-1815

Pendant l'été de 1814, le Duc d'Angoulême, faisant son voyage en Bretagne, devait passer sur la grand'route, non loin de Kernével. Le maire, M. Billette de Villemeur, ne voulut pas manquer cette occasion de présenter au prince les hommages de ses administrés.

« Ce jour 30 Juillet 1814, nous Vincent-François Billette, maire de la commune de Kernével, décoré par Sa Majesté de la fleur de lys et d'une écharpe blanche, déclarons nous être transporté, à dix heures du matin, jusqu'à l'arc de triomphe que nous avons fait faire sur le grand chemin, à vis la grande lande, en exécution de notre arrêté du 20 du mois de Juin, où nous avons trouvé M^r Pallier, desservant de la commune, M^r Lharidon, ancien militaire commandant la garde nationale, Le Nerzic, maire de Melgven. Nous avons aussi fait partir la population à cheval composée de : Charles Le Quéré, de Kérouac ; Pierre Le Flao, de Lojan ; Joseph-Marie Jaouen, de Tremele ; Bertrand Le Quéré, de Leinbigot ; Maurice Le Mao, de Ker-valot ; Corentin Le Durant, de Goet ; Yves Postic, de

Keroulay ; Christophe Guillou, de Keramen, et Vincent Le Duigou, du Buzit.

« A 8 heures, le cortège de Son Altesse a commencé à défilier ; à 8 heures 1/2, nous avons aperçu la voiture de M^{sr} le Duc d'Angoulême, escortée par la gendarmerie et d'une députation à cheval de Quimperlé, et de M^r le Sous-Préfet. Arrivé à l'arc de triomphe, Son Altesse a bien voulu s'arrêter et recevoir les hommages respectueux des communes de Kernevel et de Melgven, par l'organe du Maire de Kernevel. Il a daigné recevoir des fruits et des crêpes qui lui ont été présentés par Mesdemoiselles Marie-Louise Billette, Prédour et autres jeunes personnes de la commune, toutes parées du costume le plus élégant de la commune. Son Altesse a bien voulu s'entretenir avec M^r le Maire et M^r le Desservant, auquel il a fait plusieurs questions, après quoi il a continué sa route aux cris de : « Vive le Roi ! Vive M^{sr} le Duc d'Angoulême ! » accompagné de l'escorte à cheval, dont était le Maire de Melgven, auquel il a remis la fleur de lys.

« Fait et arrêté en mairie, en témoignage de l'accueil favorable qui a été fait à la commune par Son Altesse M^{sr} le Duc d'Angoulême, dont les expressions de reconnaissance n'ont point été douteuses et qui ont été manifestées par les larmes qui lui ont échappé. Une copie de ce procès-verbal sera envoyée à M. le Préfet. »

Un an plus tard, après les cent jours, le Maire de Kernével relatait ainsi le retour des Bourbons : « Ce jour 23 Juillet 1815, le drapeau blanc a été arboré sur la tour de Kernével, en témoignage de la satisfaction que la commune a éprouvée du retour de S. M. Louis XVIII. Elle aurait plus tôt donné des marques de sa joie si elle n'avait été comprimée par la crainte d'augmenter le malheur dont était menacée la commune par les voltigeurs marins du 14^e de haut bord en garnison à Rosporden, qui, outre

les pillages qu'ils ont commis, ont assassiné hier Jean Le Dérout, habitant de la commune.

« François BILLETTE, *maire de la commune de Kernével.* »

MAISONS NOBLES

(Courcy).

Vicomté du Gouarlou, dont la branche aînée fondue dès le XIII^e siècle dans Pont-l'Abbé : *d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur*. D'où la vicomté de Gouarlou a passé successivement :

Aux Rosmadec du Plessix Josso : *d'argent et d'azur de 6 pièces* ;

Aux Kermeno : *de gueules à 3 macles d'argent* ;

Aux Guernisac : *d'or à la fasce de gueules chargée de 3 molettes d'argent* ; devise : *Ped bepret*.

Le Saux, S^r de Quistinic : *d'azur à 7 macles d'argent 3.1.3*. La branche de Coetcanton fondue dans Kerloaguen et Carné.

Carné, S^r de Coetcanton : *d'or à deux fasces de gueules* ; devise : *Plutôt rompre que plier*.

Cléguennec, S^r de Kermadéoua : *de gueules à 3 croisants d'argent*.

D'Amphernet, S^r de Kermadéoua : *de sable à l'aigle employée d'argent, becquée et membrée d'or*.

Nous trouvons, aux Archives, les mentions suivantes concernant la famille d'Amphernet :

1764. — Aveu de Jeanne du Gretz, épouse de Georges-Michel d'Amphernet, chevalier de Bures, fille de Jean-Marie de Cléguennec de Jobelot, rend aveu aux de Guernisac, S^r de Gouarlou, pour le manoir de Kermadéoua.

1769. — Claude Jobelot, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie garde-côte, demeurant à Rosporden,

agissant pour Eléonore-Armand-Constant d'Amphernet, chevalier S^r de Kerverne, héritier de dame Jeanne du Gretz du Mont Saint-Père, sa mère, propriétaire du Moustoir.

Le 17 Messidor VIII (6 Juillet 1800). — Contrat de mariage de Jean-Louis Prévost, fils de Pierre-Jean et de Jeanne-Gilette de Mesle-Kernoter, avec

Désirée-Charlotte-Josèphe d'Amphernet, fille d'Eléonore-Armand d'Amphernet et de Noële-Désirée Le Flo.

ANTIQUITÉS

Dans un champ au Sud-Est du Porzou, cercueil en pierres posées de champ, recouvertes de dalles.

Près du moulin du Goël, butte conique, dite *Castel-Golc'h*.

Tuiles, à 100 mètres à l'Ouest du Buzit-Bras, à 50 mètres au Sud du Porzou, et à Kerjariou.

Motte, près les fermes du Garlot.

Mottes avec douves apparentes, dans le bourg.